

En des termes simples

Présentement nous vivons dans un système très complexe où nous sommes laissés à nous-même. Aussitôt que l'on essaie d'être actif et d'améliorer notre situation, on se heurte à une multitude d'obstacles, de règles et d'interdictions conditionnelles qui sont surmontables avec du temps et de l'argent, ce qui n'est pas à la portée de tous. Ajoutez à cela les imprévus, un handicap, une personne à charge et voilà vos chances d'améliorer votre condition évanouies.

Alors, si on se prenait en main dans un processus d'entraide? Si on se créait un outil sous la forme d'une organisation qui a pour but de regrouper le potentiel social et le travail de chacun? Grâce à tout ce potentiel, les outils et services grandiraient à la mesure de nos efforts communs. Cet outil nous permettrait de profiter de la force incroyable d'une communauté organisée toujours en collaboration et en harmonie avec la terre, incluant tout ce qui se fait déjà de bon, ce qui serait souhaitable pour toute notre planète.

De là Organisation Planète.

Organisation Planète

Pourquoi

Pour offrir à des coops, des compagnies et des individus, ou à d'autres regroupements sociaux, des outils et du financement pour leur permettre de se développer dans un cadre écologique et social amélioré. Voir la charte pour comprendre l'esprit du projet.

Comment

O.P vend des crédits dont les revenus de la vente serviront à aider, au niveau administratif et financier, des partenaires (coop, compagnie, individu ou autre regroupement social) qui à leur tour offriront des services, des produits et des possibilités d'emploi à la collectivité.

Un outil pour le membre

En accédant au titre de membre, une personne s'offre l'accès à des ressources qui lui offriront la possibilité de repousser ses limites (ateliers de développement personnel, cours intégrés au travail, partenariat et aide à l'élaboration de projets complexes, etc.) Les limites physiques de OP et l'engagement de ses membres représentent les seules limites réelles.

L'OUTIL



Buts et améliorations voulues :

Mettre en application des principes de valeurs et d'éthique.

Reconnaître l'implication et la qualité du travail de chacun.

Capitaliser sur la communauté, s'unir pour grandir.

Se libérer en partie des contraintes budgétaires.

Pour concrétiser ces améliorations :

Maintenir une charte et des règlements en accord avec les buts et les valeurs du projet, et donc des membres.

Se regrouper par le biais d'outils de gestion et de communication.

Mettre en place un système de fonctionnement qui utilise de façon logique les outils technologiques et l'expérience acquise à leurs plein potentiel.

S'adapter et performer dans le système réel, existant.

Les crédits d'implications

NIVEAUX D'IMPLICATION
ACQUIS PAR LE TRAVAIL

Qualification

Avantages et services

1 JAUNE	Membre catégorie B à vie non participant, non votant : contribution de 20\$ ou avoir travaillé au minimum 2 heures pour OP.	Bénéficie d'un minimum d'informations sur les activités, les services et les programmes de l'Org.
0 Crédit d'implication		
2 PRISME	Toujours catégorie B, non votant mais paie annuellement sa carte de membre 20\$. Non monnayable.	Reçoit toutes les informations pertinentes sur les activités et les développements de l'Org, bénéficie d'un certain nombre de services gratuits. Est éligible au troc et aux achats de produits et services disponibles offerts par l'Org et ses participants.
0 Crédit d'implication		
3 BLEU	Devient membre de catégorie A votant	A accès à plus de services gratuits et se qualifie pour certains postes de gestion et certains emplois.
1000 Crédits d'implications		
4	3000 Crédits d'implications	
5 ORANGE	4000 Crédits d'implications	
6		Plus la société sera prospère, plus les points d'implication requis pour bénéficier des avantages pourront être baissés.
7 VERT		
8	Les crédits d'implication représentent le nombre d'heures qu'un membre a investis en travail direct pour le projet dont il a été rénumétré en crédits.	Services souhaités à venir.
9		Accès à des lieux de ressourcement, infrastructures communautaires (locaux pour activités, parcs, centres de santé, milieux naturels protégés de qualité, etc...)
10 ROUGE		Accès à des activités enrichissantes (cuisine communautaire, ateliers de communication, etc...)
11		Possibilité de proposer des projets à la communauté et d'avoir la chance d'être choisi pour les administrer et/ou y participer advenant que ceux-ci ou un de ceux-ci soient sélectionnés
12 VIOLET		Possibilité de profiter de produits et services plus abondants et diversifiés, offerts par les participants de OP

Mécanique des crédits

Communauté OP

La communauté OP finance et équilibre les budgets de tous ces partenaires.

Membre OP

Un membre finance an achetant des crédits monétaires et/ou en travaillant pour un partenaire de OP et/ou en se servant du sytème de troc et d'échanges de crédits.

Le membre bénéficie d'une priorité d'achat sur les produits des personnes morales parrainées par OP
Des escomptes sur les divers produits et services de ces mêmes partenaires OP.

Commerçant participant

Un commerçant accepte un pourcentage de paiements de ses produits et services en crédits.

OP collecte un pourcentage sur la partie payée en crédits, ce pourcentage est payé par le commerçant en dollars à partir de son acompte provisoire.

Acompte provisoire

Le commerçant paie d'avance ce pourcentage, par exemple 2% (soit 200\$), ce qui lui permettra de faire 20 000\$ de transactions.

C'est le commerçant qui décide combien de pourcentage il accepte en crédits. Le pourcentage de cotisations prélevées par OP est relatif au pourcentage de paiements acceptés par le commerçant en crédits.

Si le commerçant accepte 5% en crédit OP, OP charge 10% sur la partie de 5% payée en crédits.

Si le commerçant accepte 10%, OP charge 6% sur la partie en crédits.

Si le commerçant accepte 12%, OP charge 5% sur la partie en crédits.

Si le commerçant accepte 15%, OP charge 3% sur la partie en crédits.

Si le commerçant accepte 20%, OP charge 2% sur la partie en crédits.

Après c'est toujours 2%

Partenaire parrainé par OP

La personne morale parrainée par OP (compagnie, coop, OSBL) ont comme devoir principal de reconnaître les crédits monétaires des membres.

Exemples

Une compagnie de gestion gère un site de trocs entre tous les membres et les commerçants participants. Les membres qui ont un certain niveau d'implication ont droit à des tarifs d'échanges avantageux en plus de leurs priorités d'achats sur certains produits.

Une coop de développement achète des terres, gère des projets domiciliaires alternatif, et engagent en priorité les membres impliqués.

Et les membres ont une priorité relative à leur implication pour la location ou l'achat des logements et des services produits par la coop.

Mécanique de gestion

Une nouvelle dynamique entre les administrateurs et les membres

Rôles des administrateurs et des membres

Le sage

Le sage a pour première mission de garder à l'ordre les participant à la réunion. Le sage a l'autorité a fin de trancher en cas de litige de vote équivalent ou de conflit de point de vue. Il est médiateur lors de prise de décision dans les choix son divergent parmi les partie impliquer et c'est lui qui tranchera lorsque les parti ne trouveront pas de terrain d'entente.

Par contre le sage a tout moment peux ce voir appliquer « dans un processus décrit plus bas un droit de veto accessible à tous les membres qui ont atteint un certain niveau d'implication », un droit de veto qui peux remettre en cause ces décision et ça gestion et même aller jus qua sa destitution.

Un sage préside les assemblés de son comité.

Les gardiens

Chaque gardien a comme mission de veiller au respect de la volonté des membres de l'Organisation Planète.

Pour qu'un membre puisse devenir un gardien il doit absolument avoir atteint un certain niveau d'implication qui est ajusté a la création du comité.

Les membres

Droit inaliénable aux membres

En tout temps tout membre qui a atteint un certain nivaux d'implication ou plus peux faire valoir son droit de veto, ci il n'aït pas d'accord avec des actions de certaine partie de l'organisation planète ou qu'il considère avoir été léser dans ces droit, et forcer l'audition de ca cause par une procedure decrite dans les reglement d'Organisation Planète brievement resumer dans la colonne suivente.

C'est dans ce cadre un peu complex mes pour le moment nessessaire qu'un system de fonctionnement peux permettre tout a la fois une liberté de fonctionnement pro active pour les administrateurs tout en assurant le respect des but et desirs des membres qui sont la raison d'aire du project même.

Procédure du droit de veto

En tout temps, tous les membres votants ont le droit de veto dans la mesure où une procédure clairement définie limite l'abus du droit de veto.
[\(vérifier la définition droit de veto\)](#)

Exemple : un membre est en désaccord avec les choix de certains administrateurs d'OP ou ils trouvent que ces administrateurs outrepasse leur mandat et que cela a des conséquences néfastes pour la communauté.

Toujours favoriser la médiation et la bonne entente.

Avant tout, il devrait idéalement toujours commencer par adresser son désaccord directement aux personnes concernées, s'il se considère capable de le faire d'une façon constructive et non violente.

Par la suite, s'il n'y a pas d'entente ou de réajustement satisfaisant les plaignants, le membre devra recueillir un certain nombre de signatures à titre d'appui, de la part des membres qui sont aussi concernés par la cause. Cela est une des procédures modératrices à l'usage abusif du droit de veto.

Le nombre de signataire requis pour valider une démarche de règlement doit être raisonnable et proportionnel à la cause.

Le membre remettra une lettre aux gardiens comportant une explication de la cause ainsi que les signatures des autres membres appuyant sa cause. Ceux-ci décideront d'une date d'assemblée générale des membres votants concernés.

Lors de l'assemblée, le représentant des plaignants pourra lui-même exposer leur requête ou demander à un des gardiens de le faire. Ensuite, c'est au tour du directeur faisant l'objet de la contestation de s'exprimer sur la situation. Avec le sage comme médiateur, les deux parties tenteront de s'entendre.

Si c'est le sage lui-même qui est contesté alors un des gardiens, choisi par élection par les membres, remplacera le sage le temps du règlement de la situation.

Si aucune entente n'est prise, et ce malgré un temps raisonnable alloué, les gardiens, en comité, proposeront une série d'actions pouvant résoudre le litige. Elles seront soumises au vote et une d'entre elles (ou plusieurs, selon) devra être acceptée par les deux parties.

Tous les membres votants présents à l'assemblée reconnus concernés par la cause pourront exercer leur droit de véto.

Procédure d'élection des administrateurs et des gestionnaires

Lorsqu'un poste est disponible, les candidats qui se qualifient au niveau des compétences et de l'implication ont l'opportunité de soumettre leur candidature au comité du projet. Ce dernier proposera un candidat de premier choix, un de second choix et un de troisième choix et devra se justifier. Une discussion entre tous les intervenants suivra, discussion qui sera modérée par le sage. Puis, les membres voteront pour choisir parmi les candidats proposés. Advenant qu'aucune candidature n'obtienne la majorité, trois prochains candidats seront présentés et ainsi de suite.

Procédure de choix d'actions et de projets.

Lorsqu'il y a lieu, c'est-à-dire lorsqu'une décision atteint un certain niveau d'importance et/ou de répercussions sur un ensemble, les gestionnaires du milieu impliqué convoquent une assemblée générale des membres concernés. Ils expliquent et proposent les choix de projets et actions possibles, puis les membres votent pour déterminer quel projet ou quelle décision sera pris en compte.

Avantages politiques et humains

Stabilité et équilibre

Dynamique constructive et constante entre les membres et les gestionnaires. Les choix sont rationnels à moyen et long terme et non émotionnels à court terme.

Justice pour tous les membres. Les gestionnaires sont responsables de leurs actes, en tout temps, envers l'environnement et les autres membres de la communauté.

Plus une décision est importante, plus elle doit être prise par un grand nombre de membres.

L'option de la médiation et de la discussion doit être en tout temps prévilegié et ce avant l'option des processus intransigeants et coûteux en temps et en énergie.

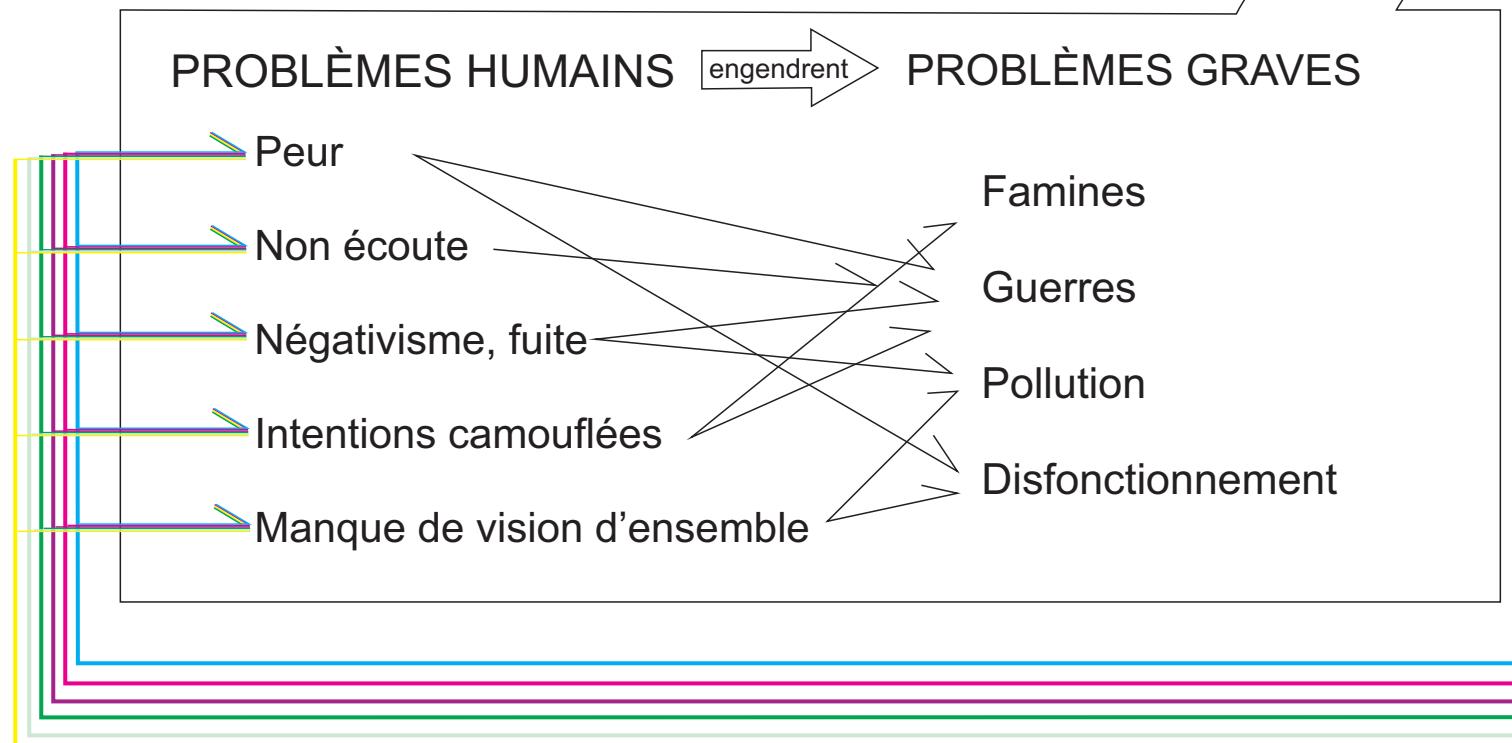
Organigramme de principe

PRINCIPES D'IMPORTANCE

Solutions adaptées à tous
Intégration à la société existante
Stabilité, durabilité et réalisme
Respect des principes de base

SOLUTIONS

Système de gestion et de promotion pour



PARTICIPATION ACTIVE

Il s'agit d'une personne membre qui s'engage à appliquer les principes de l'Organisation et à participer activement à son développement et son amélioration. Cette personne, en travaillant dans le projet, accumule des crédits monétaires et d'implication qui lui permettent de s'impliquer au niveau décisionnel.

PARTICIPATION PASSIVE

Il s'agit d'un client, d'un visiteur ou d'un participant qui ne prend pas d'autres engagements envers l'organisation que de respecter les règlements publics des membres et des non membres. Cette personne n'a aucun droit administratif ou décisionnel.

À la base, au-delà des institutions, Organisation Planète regroupe toutes les personnes qui s'entendent sur des principes sociaux, écologiques et économiques améliorés qui répondent aux aspirations de l'ensemble des membres de la communauté.

